

# LA MAISON DE SAGNARD EN VELAY

## I - JEAN DE SAGNARD I - ECUYER

C'est le premier que l'histoire nous montre.

Il est seigneur du fief de SAGNARD en la paroisse de St. Voy en Velay.

Il est promu en la qualité de premier écuyer de CHARLES VII pour offert à ce prince, lorsqu'il était Dauphin, les premiers drapeaux qui furent pris sur ses ennemis dans le Velay.

Il est anobli par lettres patentes de Charles VII le 29 avril 1439.

## II - JEAN DE SAGNARD II - ECUYER

oo Jeanne de THORILLE (ou TORREILLE) le 18 février 1481.

L'acte de mariage est reçu par Maître BONNISSOL notaire. Il fait foi qu'il est le fils d'autre noble Jean de SAGNARD, écuyer du Roi.

Jean servit avec distinction.

Ils ont un enfant :

- 1) Antoine

## III - ANTOINE DE SAGNARD I - ECUYER

oo Jeanne de SAINT-LAURENT

Il est seigneur de MORTESAGNE (ou MORTESAIGNE).

Il est connu par son testament du 24 janvier 1533.

Son expédition fut passée par devant Guillaume BOUVARD, Notaire Royal à GLAVENAS, au diocèse du Puy.

Il institue son héritier universel noble Pierre de SAGNARD, son fils aîné, et à défaut, lui substitue ses autres enfants, qu'il fait ses héritiers particuliers et, enfin le plus proche de la lignée dudit testateur, tenant les noms et armes de SAGNARD.

Ils ont 4 enfants :

- 1) Pierre
- 2) François (prêtre)
- 3) Guillaume (branche des Choumouroux)
- 4) Jeanne (non mariée en 1533)

#### **IV - PIERRE DE SAGNARD - ECUYER**

oo Suzanne de BONNISSOL (ou BONISSOL ou BONNISOLLE)

Il est co-seigneur de MORTESAGNE (ou MORTESAIGNE), paroisse de GLAVENAS, au diocèse du Puy.

Il épouse, par contrat du 18 novembre 1550, expédition passée devant Guillaume GOUZIN, Notaire Royal au diocèse du Puy, demoiselle Suzanne de BONNISSOL.

Sa femme est la fille de noble Amblard de BONNISSOL.

Il fait diverses acquisitions d'héritages situées en la sénéchaussée du Puy.

(le 14 juin 1573 d'André FAYOLLE, le 29 juin 1573 de Jean RIVET).

Il fait donation entre vifs de tous ses biens et droits présents et à venir, par acte du 15 février 1583, dont la grosse (copie d'un acte authentique ou d'un jugement, revêtue de la formule exécutoire) est passée par Antoine PARRAT, Notaire Royal au Puy.

Il passe une transaction avec Nicolas BONYOL, marchand de la ville du Puy le 17 février 1584.

Il rend aveu et dénombrement à honorable homme Monseigneur Maître André du JEUNE, seigneur de MONTGIRAUD, co-seigneur de BANAS, lieutenant en la sénéchaussée du Puy, de plusieurs terres et héritages relevant de ladite seigneurie de Montgiraud, par acte grossoyé par Barthélemy RICHIOUT, notaire royal d'ARAULES le 20 août 1584.

Il donne une procuration à son fils César pour passer une reconnaissance à François de POLIGNAC seigneur de LADEYROL en 1584.

Suzanne de BONNISSOL est veuve de Pierre de SAGNARD le 14 mai 1589 quand elle assiste au mariage de César son fils, par contrat duquel, pour satisfaire aux conditions du testament dudit défunt son mari, elle institue comme héritier universel son fils César.

Ils ont 3 enfants :

- 1) César
- 2) Pierre (branche du Vernet)
- 3) Suzanne

oo noble Jean VEYRIER le 20 septembre 1579

écuyer, seigneur de PLANCHOL, fils de Hilaire VEYRIER écuyer, et de feu Anne de PLANCHOL.

Le contrat est grossoyé par Gilbert de BURINO dit de TARNAYS notaire royal à GLUIRAS, en Vivarais

#### **V - CESAR DE SAGNARD - ECUYER**

oo Claude de LANGON le 14 mai 1589.

Il est seigneur de MORTESAGNE, GLAVENAS, QUEYRIERES, SAGNARD, MAUMEYRE et autres places.

Il est capitaine de cavalerie par commission du 4 avril 1580.

Il commande deux cents hommes de guerre pour le service du Roi par commission du 4 avril 1590 où il est spécifié que c'est en considération de sa fidélité et affection au Roi (Cf. lettre page 2 de l'introduction).

Il épouse par contrat grossoyé par François DORON, notaire royal le 14 mai 1589, Demoiselle Claude de LANGON, fille de feu Claude Paul de LANGON, seigneur de MAUMEYRE et autres lieux et de Demoiselle Claude de BONNIER.

Il commande une compagnie de cent arquebusiers à pied Français le 4 juillet, selon le rôle de la montre fait à Yssingeaux.

Le 9 mai 1622, il est nommé dans une sentence arbitrale.

Le 4 septembre 1626, il passe conjointement avec sa femme un bail au profit d'Antoine et Jacques RIVIERE (père et fils).

Le 16 avril 1628, les consuls et habitants de la ville d'Yssingeaux font une obligation en sa faveur au sujet de quatre fauconneaux lui appartenant et prêtés à ladite ville, pour le service du Roi, contre les rebelles de sa Majesté.

Il fait son testament le 20 janvier 1641, grossoyé par CHAILHOT notaire royal.

Claude de LANGON hérite de son frère Louis de LANGON écuyer, seigneur et baron de QUEYRIERES, MAUMEYRE, MARMINHAC, mari d'Antoinette de CHAPTEUIL de BONNEVILLE de tous ses biens.

Ils ont 4 enfants :

- 1) Antoine (branche de Glavenas)
- 2) Jean (branche de la Fressange)
- 3) Jean Baptiste (branche de Canson)
- 4) Pierre, seigneur de Maumeyre

Il assiste au mariage de Jean, son frère, le 25 octobre 1627.